

Description : Cette formation de deux jours couvre tous les aspects du logiciel Mercurad permettant le calcul de débits de dose et le dimensionnement de structures pour la radioprotection. La passerelle Pascalys permettant la réalisation de fonctions de transfert pour les calculs de rendement de détection est aussi abordée. Elle est destinée à l'ensemble des utilisateurs.

Objectifs

- Maîtriser les particularités de l'interface 3D.
- Paramétrer une scène de mesure (géométrie, sources, écrans et détecteurs).
- Obtenir un calcul de débit de dose (Mercurad) et de rendement de détection (Pascalys).
- Interpréter et exploiter les résultats.

Pré-requis

- Une connaissance de la radioprotection et des interactions rayonnement/matière, est nécessaire.

Contenu

Rappels

- Rayonnement gamma et interactions avec la matière
- Diffusion et absorption

Mercurad

- Code MERCURE et domaines d'application
- Moteur de calcul
- Fonctionnalités et paramètres Mercurad
- Calcul et principe du Build-Up pour écrans multicouches
- Tests et limites de la méthode de modélisation
- Interprétation et exploitation des résultats

Pascalys

- Principe du calcul des fonctions de transfert
- Interprétation et exploitation des résultats

Note : Mise en pratique sur la chaîne client



Durée et moyens mis en œuvre

La durée des formations et les moyens mis en œuvre sont étudiés pour répondre au besoin d'un auditoire de 4 personnes.

Si vous désirez étendre cette formation à d'autres participants, nous vous invitons à contacter l'équipe commerciale : commercialfrance@mirion.com

Convention de formation

Vous avez la possibilité de bénéficier d'une prise en charge par le biais d'une convention de formation.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à contacter l'équipe formation : formations.france@mirion.com

et pour toute demande d'inscription, l'équipe commerciale : commercialfrance@mirion.com

Conditions report ou annulation

La date de formation sera fixée en début d'affaire entre le contractant et MIRION TECHNOLOGIES (CANBERRA) SAS.

Tout report de date ou annulation de formation par le contractant doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.

- Un report ou annulation intervenant plus de trois semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Un report ou annulation intervenant entre une ou trois semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 25% du coût de la totalité du stage.
- Un report intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du stage.

